AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -6-3-68 757094

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régie de Recettes D.D.A. - Sous Régisseur de la Protection des Végétaux - Cité Administrative d'Assas - 63 CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

BULLETIN N° 90 de MARS 1968.-

INFORMATIONS.-

VIGNE

TRAITEMENT D'HIVER.-

Dans notre région les principaux parasites de la Vigne susceptibles d'être combattus pendant le repos de la végétation sont les suivants : l'Esca, l'Excoriose, l'Anthracnose et l'Acariose.

- ESCA : Cette maladie du bois, due à un champignon, entraîne chaque année, en particulier dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches. Le dépérissement constaté peut être lent ou brutal (Apoplexie).

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsenic par hectolitre d'eau). Intervenir une dizaine de jours après la taille, avant le débourrement. Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes.

Pour être efficace, ce traitement doit être effectué 2 ou 3 années de suite.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits valables contre cette maladie) sont très toxiques : ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos pouvant être utilisés doivent être parfaitement étanches.

- EXCORIOSE : Contre cette maladie, observée dans quelques vignes des régions de DOMERAT et CHEMILLY (Allier), les produits à base d'Arsénite de soude, les Colorants nitrés ou les Huiles jaunes d'Anthracène peuvent être utilisés en pulvérisation, avant le départ de la végétation. Contre l'Excoriose, il y a également intérêt à traiter 2 ou 3 années de suite.

Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements, des crevasses de l'écorce qui, en arrière saison, prend une teinte blanchâtre. Les sarments deviennent cassants.

- ANTHRACNOSE : Cette maladie se rencontre surtout, en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, le plus souvent, non traitées en été). Sur les grains, elle produit des taches brunes, déprimées, cernées de noir.

Dans les vignes intéressées effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

P 190

Manipuler l'acide sulfurique avec précaution (verser l'acide dans l'eau et non l'eau dans l'acide) et se rappeler qu'il détériore les appareils à cuve non plombée, ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour la conduite de la vigne.

- ACARIOSE : Les vignes attaquées présentent un aspect buissonnant, les feuilles restent petites, sont frisées et, généralement, duveteuses.

Contre ce parasite de la vigne, utiliser avant le débourrement une huile d'Anthracène, une huile jaune d'Anthracène ou une bouillie sulfocalcique. Les produits à base de Parathion en formulation huileuse (Oléoparathion) ainsi que les Soufres micronisés, employés juste au débourrement donnent également d'excellents résultats.

A R B R E S   F R U I T I E R S

CLOQUE DU PECHER ET MONILIA DE L'ABRICOTIER.-

Dans de nombreux cas, un traitement s'impose dans l'immédiat (voir bulletin de Février 1968).

C O L Z A

CHARANÇON DES TIGES.-

Dans les cultures où des attaques sont habituellement à craindre, intervenir, par beau temps, dans les prochains jours.

Pour les produits à utiliser, consulter la liste ci-jointe.

Clermont-Ferrand, le 4 Mars 1968.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 675 du 4 Mars 1968 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1968 - Expédition n° 2.